

Délibération n°DEL-19-0328

Smart City : approbation des modalités d'intervention dans le cadre d'expérimentation avec les acteurs de l'innovation sociale

L'an deux mille dix-neuf le jeudi onze avril à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	116
Procurations :	18
Date de convocation :	05 avril 2019

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE,

	M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, Mme Vincentella DE COMARMOND, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers représentés

	par
Mme Brigitte CALVET	Joël LEMORTON
M. Philippe PLANTADE	Fabienne JOYEUX

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Claude RAYNAL
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Joël CARREIRAS
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Philippe GUERIN	Roseline ARMENGAUD
M. Robert GRIMAUD	Patrick DELPECH
M. Bruno COSTES	Jean-Michel LATTES
M. Thierry FOURCASSIER	Pascale LABORDE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Martine SUSSET
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. Frédéric BRASILES	Christophe ALVES
M. Jean-Claude DARDELET	Daniel ROUGE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Djillali LAHIANI	Ghislaine DELMOND
M. Laurent LESGOURGUES	Michel AUJOULAT
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Jacques TOMASI	Pierre COHEN

Délibération n° DEL-19-0328

Smart City : approbation des modalités d'intervention dans le cadre d'expérimentation avec les acteurs de l'innovation sociale

Exposé

Dans le cadre de sa démarche Smart City, Toulouse Métropole encourage l'innovation au service d'une ville durable et des usages de demain avec le souci permanent d'une co-construction avec les citoyens et les entreprises du territoire.

Toulouse Métropole a rejoint, en 2016, un réseau international de FabCities, Métropoles soucieuses d'un développement plus durable et plus autonome agissant pour la localisation de la production industrielle, alimentaire et énergétique (Barcelone, Copenhague, Boston, Medellin, Paris...).

Afin d'amplifier son action, Toulouse Métropole souhaite s'appuyer davantage encore sur les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme des acteurs clés d'une co-construction de la ville de demain. Un plan d'actions est développé autour de 4 axes :

- une cartographie dynamique des acteurs contributeurs de nouveaux services dans les quartiers (réemploi, Tiers- Lieux, fabrication...);
- des expérimentations avec des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire pour promouvoir l'innovation sociale ;
- des projets collaboratifs impliquant des entreprises solidaires (micro-déchetteries de quartier, micro-méthaniseurs...);
- un Appel à Projets Citoyens en partenariat avec l'Incubateur Première Brique.

Afin d'amplifier l'innovation sociale dans les projets de la Smart City, il est proposé d'étendre les modalités d'intervention des expérimentations start-up aux entreprises solidaires quelque soit leur statut juridique (association, sociétés coopératives, SCIC...).

Conformément au cadre d'intervention établi pour les expérimentations par délibération le 25 juin 2015, les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- une instruction technique : fiche projet, co-instruction avec la direction opérationnelle concernée avec mesure de l'impact et des moyens techniques et humains nécessaires, avis du comité technique Smart City ;
- une validation au niveau du Comité de pilotage Smart City s'appuyant sur les 5 ambitions définies dans le schéma directeur ;
- des critères d'éligibilité comme suit : société de moins de 5 ans, chiffre d'affaires inférieur à 500 000 €, solution faisant apparaître une innovation technologique ou d'usage, durée de l'expérimentation délimitée dans le temps et inférieure à un an, au maximum une expérimentation par par structure ;
- des modalités d'intervention de Toulouse Métropole donnant lieu à un marché de prestation ou/et à une convention avec la structure : mise à disposition de moyens humains et techniques, mise à disposition du domaine public avec étude de faisabilité préalable, promotion-communication, mise à disposition de données de type Open Data.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique et Emploi du 7 mars 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les critères d'éligibilité proposés, pour la mise en œuvre des expérimentations Smart City avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Article 2

D'approuver les modalités d'intervention de Toulouse Métropole telles que mentionnées ci-dessus.

Article 3

De donner délégation au Président pour l'autoriser à préciser et à signer les conventions particulières sur le fondement de l'article L.5211-10 du CGCT.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 18/04/2019

Reçue à la Préfecture le 18/04/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC